

Concession de service public passée en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ainsi qu'en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession.

**CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**PROCES-VERBAL DE LA
COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS
(3ème séance – avis au vu duquel l'autorité habilitée à
signer la convention peut engager librement des
négociations)**

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS

ENTITE ADJUDICATRICE : Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

OBJET DE LA CONSULTATION : contrat de concession du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

ORGANE ET DATE D'ENVOI DE L'AVIS INITIAL :

- Envoi au BOAMP le 27/03/2019. Parution au BOAMP du 29/03/2019 - annonce n°19-47862.
- Envoi au JOUE le 27/03/2019. Parution au JOUE du 29/03/2019 – annonce n°2019/S 063-148008.
- Envoi et parution sur la plateforme de dématérialisation megalisbretagne le 29/03/2019.

ORGANE ET DATE D'ENVOI DE L'AVIS RECTIFICATIF :

- Envoi au BOAMP le 06/06/2019. Parution au BOAMP du 08/06/2019 - annonce n°19-87241.
- Envoi au JOUE le 06/06/2019. Parution au JOUE du 10/06/2019 - annonce n°2019/S 110-270431.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : le 04/07/2019 à 12h00.

DATE DE LA REUNION DE LA PREMIERE COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS POUR L'OUVERTURE DES PLIS ET L'EXAMEN DES CANDIDATURES : le 05/07/2019 à 9h00.

DATE DE LA REUNION DE LA DEUXIEME COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS POUR L'ADMISSION DES CANDIDATURES, L'OUVERTURE ET L'ENREGISTREMENT DES OFFRES : le 15/07/2019 à 14h.

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION

DATE DE LA REUNION DE LA TROISIEME COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS POUR EMETTRE UN AVIS SUR LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES L'AUTORITÉ HABILITÉE À SIGNER LA CONVENTION PEUT LIBREMENT ENGAGER LES NÉGOCIATIONS : le 17/09/2019 à 14h00.

Membres à voix délibérative, élus par délibération n°2014DC/97 du 1^{er} juillet 2014 :

Monsieur LE RAY Philippe, Président.

Monsieur ROBELET Fabrice, Membre.

Monsieur RIGUIDEL Dominique, Membre.

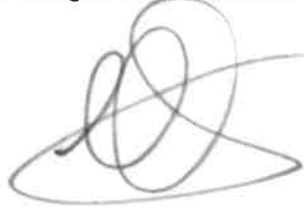
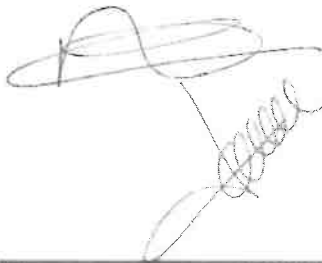
Madame AUDIC Annie, suppléante de Monsieur HILLIET Bernard, Membre absent excusé.

Monsieur LE CALVE Pascal, Membre.

Monsieur PIERRE Gérard, Membre.

Personnes à voix consultative :

[Redacted]
[Redacted] Fonctionnaires chargés du Secrétariat.



B – AVIS DE LA COMMISSION

Il est rappelé à titre liminaire que, compte tenu du travail d'analyse technique, financière et juridique des offres qui devait être effectué, il n'a pas été procédé lors de la séance du 15 juillet 2019 à 14h00 relative à l'admission des candidatures, l'ouverture et l'enregistrement des offres, à l'analyse des offres déposées par les candidats SAUR et VEOLIA EAU (cf. Procès-verbal - 2^{ème} séance).

Le présent procès-verbal a donc pour objet de dresser une analyse des offres déposées par les candidats SAUR et VEOLIA EAU.

Après avoir examiné l'analyse des offres déposées par :

- SAUR
- VEOLIA EAU

(voir rapport d'analyse des offres joint)

La Commission constate que les 2 offres présentent des dispositions intéressantes, mais qu'elles nécessitent également des développements complémentaires eu égard aux objectifs rappelés en préambule du rapport d'analyse

La Commission recommande en conséquence à Monsieur le Président ou son représentant d'engager des discussions avec les 2 candidats, SAUR et VEOLIA.

Plus particulièrement, la Commission recommande à Monsieur le Président ou son représentant, de négocier les points suivants :

- Concernant le candidat [redacted]:

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

- Concernant le candidat [redacted]:

- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

**C - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AYANT DEMANDE
INSCRIPTION DE LEUR AVIS AU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA
COMMISSION**

Sans objet.

D - SIGNATURE

Signature du Président.



Signature des Membres à voix consultative



Signature des membres à voix délibérative



Dressé à Auray le 17 septembre 2019.

